

Diplôme HETSL

# Codeuse et codeur-interprète en langue parlée complétée (LPC)

Avril 2021 à novembre 2022

Haute école de travail social  
et de la santé Lausanne

**HE  
TSL**

En partenariat avec :



Avec le soutien de :



**Haute école de travail social et de la santé Lausanne**  
Ch. des Abeilles 14 • 1010 Lausanne • Suisse  
+41 (0)21 651 62 00 • [www.hetsl.ch](http://www.hetsl.ch)

**Hes·so**  
Haute Ecole Spécialisée  
de Suisse occidentale

## 1 INTRODUCTION

Une personne atteinte de surdité n'entend pas les sons ou elle les perçoit plus ou moins affaiblis et déformés. Elle s'aide alors de la lecture labiale et de son appareillage auditif (classique ou implant cochléaire) pour comprendre son interlocuteur, mais de nombreuses confusions sont possibles. La langue parlée complétée (LPC) est un outil de communication complémentaire à la lecture labiale. Basé sur la combinaison de huit configurations des doigts et de cinq positions de la main autour du visage, il permet à la personne sourde d'avoir accès visuellement à l'intégralité d'un message oral.

La communication en LPC est pratiquée dans différentes situations de communication - au sein des établissements d'éducation, d'enseignement et de formation, dans un contexte professionnel, ou plus généralement dans la vie quotidienne, culturelle et sociale – afin de faciliter et d'améliorer la réception des messages oraux par la personne sourde.

En tant qu'intervenant-e spécialisé-e à même d'accompagner des personnes sourdes, la codeuse ou le codeur-interprète en LPC doit non seulement acquérir la maîtrise du code LPC et de son utilisation, mais elle ou il doit également bénéficier d'une formation spécifique au domaine de la surdité.

La formation de codeuse et codeur-interprète en LPC proposée par l'Unité de formation continue de la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL) répond à cette double exigence. Elle bénéficie en outre du soutien de : la Fondation A Capella, de l'Association suisse pour les langues parlées complétées (ALPC) et de l'Association Suisse des Codeuses/codeurs Interprètes (ASCI).

## 2 PROFIL PROFESSIONNEL

Intervenant-e spécialisé-e en surdité, la codeuse ou le codeur-interprète en LPC accompagne les personnes sourdes dans différentes situations de communication, et plus particulièrement les jeunes sourd-e-s dans leur parcours de formation.

Tenant compte des ressources et besoins des personnes accompagnées, comme des caractéristiques de la situation, la codeuse ou le codeur-interprète en LPC facilite un échange optimal des messages oraux.

La codeuse ou le codeur-interprète en LPC travaille en collaboration étroite avec les enseignant-e-s, les formateurs et formatrices, et les autres professionnel-le-s (logopédistes, enseignant-e-s spécialisé-e-s, psychologues, ...), ainsi qu'avec les parents et les proches.

Les contextes dans lesquels il ou elle est amené-e à intervenir sont variés : institutions d'accueil de la petite enfance, établissements d'enseignement ou de formation, réunions ou entretiens professionnels, congrès ou conférences, activités culturelles ou sociales.

### 3 OBJECTIF

La formation de codeuse et codeur-interprète vise à développer les compétences suivantes :

- évaluer les ressources et les besoins de la personne accompagnée et les caractéristiques de la situation pour être en mesure d'adapter son intervention ;
- favoriser une utilisation optimale de ses ressources de communication par la personne accompagnée et contribuer au développement de celles-ci ;
- faciliter la participation aux échanges de la personne accompagnée et son intégration dans le groupe ;
- maîtriser la LPC et son utilisation auprès des personnes accompagnées, y compris en allemand et en anglais ;
- maîtriser les techniques d'apprentissage du décodage LPC ;
- collaborer avec les enseignant-e-s, les formateurs et formatrices, et les autres professionnel-le-s, les sensibiliser aux conditions de la réception auditive et visuelle liées à la surdité et les orienter sur le rôle de codeuse et codeur-interprète en LPC ;
- inscrire son action dans un projet coordonné avec les autres partenaires ;
- appliquer un cadre éthique et déontologique respectueux de la personne et de son autonomie ;
- adopter une posture réflexive et faire évoluer sa pratique.

### 4 CONTENU

La formation de codeuse et codeur-interprète en LPC se compose de quatre modules :

M1 - Approche psychosociale de la personne atteinte de surdité, langage et communication.

M2 - Contexte et modalités d'intervention de la codeuse et du codeur-interprète en LPC.

M3 - Utilisation de la LPC en situation.

M4 - Positionnement professionnel et démarche réflexive.

Par ailleurs, le parcours de formation prévoit également :

- le suivi d'un entraînement pratique au codage LPC ;
- la participation à deux stages d'observation, ainsi qu'à deux stages de pratique accompagnée ;
- la réalisation d'un travail personnel d'intégration.

### 5 FORME

La formation de codeuse et codeur-interprète en LPC propose différentes modalités pédagogiques : apports théoriques, analyse de situations, vidéoscopie, témoignages, retour d'expériences, travail individuel et en groupe.

## 6 CONDITIONS D'ADMISSION

Cette formation s'adresse à des personnes de toute la Suisse romande qui disposent :

- au minimum d'une formation achevée au niveau secondaire II (Maturité gymnasiale ou CFC) ou d'un titre jugé équivalent ;
- de bonnes connaissances préalables et d'une pratique du code LPC (un feuillet annexé propose diverses opportunités d'entraînement à la LPC) ;
- de compétences en langues étrangères (principalement anglais et allemand).

Par ailleurs, il est attendu des candidat-e-s à la formation : une excellente maîtrise de la langue française orale et écrite, une bonne aptitude à la communication et un intérêt pour le domaine de la surdité.

L'admission se fait sur la base de l'examen du dossier, d'un test de niveau de pratique du code LPC, ainsi que d'un entretien.

Le nombre de participant-e-s est limité à 20 personnes.

## 7 OBTENTION DU DIPLOME

Pour obtenir le certificat de codeuse et codeur-interprète en LPC, les participant-e-s devront avoir :

- assisté de façon régulière et active à l'ensemble des enseignements (au-delà de 10% d'absence, une remédiation est exigée) ;
- réalisé les stages d'observation et de pratique accompagnée ;
- répondu aux exigences de l'évaluation liée à chacun des trois modules de formation ;
- obtenu la validation d'un travail personnel de certification ;
- validé un niveau de pratique de la LPC.

Des séances de perfectionnement à la pratique de la LPC sont proposées en marge de la formation. Les candidat-e-s sont libres de saisir cette opportunité pour parvenir au niveau attendu de la pratique de la LPC.

## 8 ORGANISATION

La formation débute en avril 2021 et se termine en novembre 2022.

Elle comporte 450 heures de formation réparties comme suit :

- 192 h de cours (32 journées)
- 48 h d'entraînement pratique au codage LPC
- 28 h de stage (stages d'observation – 16 h en 1<sup>re</sup> année et stage de pratique accompagnée – 12 h en 2<sup>e</sup> année)
- 182 h de travail personnel lié à la réalisation des travaux + examens.

**Calendrier**

1 <sup>re</sup> année (avril-déc. 2021)	2 <sup>e</sup> année (janv. – nov. 2022)
<b>Cours</b>	
Du lundi au vendredi 12, 13, 14 15 et 16 avril 2021	Samedi 22 janvier 2022
Samedi 1 <sup>er</sup> mai 2021	Samedi 12 février 2022
Samedi 22 mai 2021	Samedi 5 mars 2022
Samedi 12 juin 2021	Samedi 26 mars 2022
Du lundi au mercredi 5, 6, 7 et 8 juillet 2021	Du lundi au vendredi 25, 26, 27, 28 et 29 avril 2022
Samedi 28 août 2021	Samedi 21 mai 2022
Samedi 18 septembre 2021	Samedi 11 juin 2022
Samedi 9 octobre 2021	Vendredi et samedi 8 et 9 juillet 2022
Samedi 6 novembre 2021	Samedi 10 septembre 2022
Samedi 27 novembre 2021	Samedi 1 <sup>er</sup> octobre 2022
	Samedi 5 novembre 2022
<b>Examen intermédiaire</b>	<b>Examen final</b>
Samedi 18 décembre 2021	Vendredi et samedi 25 et 26 novembre 2022

**Horaire**

8 h 45 – 12 h 15 / 13 h 15 – 16 h 45

**Lieu**

Les cours se déroulent à l'Unité de formation continue de la HETSL, chemin des Abeilles 14 à Lausanne.

## 9 COÛT DE LA FORMATION

Bien que le coût effectif de la formation soit nettement plus élevé, la finance de participation se monte à **Fr. 4'800.-**, grâce au soutien d'organismes publics et privés avec lesquels la Fondation A Capella est en contact.

Ce montant est dû dans son entier au plus tard 15 jours avant le début de la formation.

(Un échelonnement du règlement des frais de formation est envisageable sur demande)

## 10 MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE SÉLECTION

Finance d'inscription : **Fr. 200.-**

Les inscriptions sont à envoyer au secrétariat de l'Unité de formation continue de la HETSL avant le **15 décembre 2020** au moyen du bulletin de candidature annexé et d'un dossier comprenant :

- une photo-passeport
- une lettre de motivation
- un curriculum vitae
- copie des certificats et diplômes obtenus
- copie du récépissé de la finance d'inscription (Fr. 200.-)

Le test d'admission et les entretiens préalables à l'acceptation de la candidature auront lieu au début 2021. La décision d'admission sera communiquée par écrit au ou à la candidat-e à l'issue de ces entretiens.

## 11 DÉSISTEMENT

Les désistements ou reports doivent être communiqués par courrier recommandé au secrétariat de l'UFC.

La formation doit être intégralement payée au plus tard 15 jours avant le premier jour de cours.

En cas de désistement :

- la finance d'inscription de CHF 200.- reste acquise quelle que soit la décision d'admission, car votre dossier est traité.
- les frais de formation restent dus selon les modalités suivantes :
  - Après confirmation d'admission : 20%
  - Jusqu'à 30 jours avant le début de la formation : 50%
  - Moins de 30 jours avant le début de la formation : les frais sont intégralement dus

En cas d'exclusion de la formation ou d'échec définitif, les frais de formation dus ne sont pas remboursés.

Dans le cas d'un imprévu dont la gravité peut être établie (maladie, contexte personnel et/ou social bouleversé), les conditions ci-dessus pourront être adaptées au cas par cas.

## 12 RENSEIGNEMENT ET PERSONNE DE CONTACT

Daniel Lambelet, responsable de la formation

e-mail : [daniel.lambelet@hetsl.ch](mailto:daniel.lambelet@hetsl.ch)

Tiziana Di Mizio, administration de la formation, tél. 021 651 03 29

e-mail : [tiziana.dimizio@hetsl.ch](mailto:tiziana.dimizio@hetsl.ch)

Haute école de travail social et de la santé Lausanne

Unité de formation continue

Ch. des Abeilles 14 – 1010 Lausanne

Tél. : + 41 (0)21 651 62 00

## 13 SÉANCE D'INFORMATION

La séance d'information aura lieu le  
**24 septembre 2020 de 18 h 30 à 20 h 00**  
à l'Unité de formation continue de la HETSL  
Ch. des Abeilles 14 – 1010 Lausanne